

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230413-DEL_07_13042023-BF

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation :
AUBERY Chantal		X		B CUVELARD	05/04/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	8	2		

Secrétaire de séance :
T SERRE**OBJET : affectation du résultat de fonctionnement 2022 budget annexe eau et assainissement**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte financier présente :

Un résultat de fonctionnement cumulé de **- 41 296.56€**

DECIDE D'AFFECTER ce résultat en couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser (dépenses-recettes)

Soit une somme de **0 €** au compte 1068

Solde en report à nouveau créditeur compte 002 **0€**

Affectation déficit de fonctionnement reporté 002 : 24 939.19€

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0